

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 8 Qui ont pris part au vote : 7

A l'unanimité 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

**Présents** : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACOUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

**A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN**

**De part sa position, Mr Nicolas MILLET ne prend ni part au vote, ni au débat du fait que sa conjointe est membre du bureau de l'association APEEPN.**

### 2025\_0019 DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION APEEPN (Association Parents d'Elèves Ecole Publique de Nérondes)

- Madame le Maire informe que l'association APEEPN sollicite pour son association, une subvention pour l'année 2025.
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accorde une subvention pour l'année 2025 pour un montant de 90,00 € à l'association APEEPN.
- Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 6574.
- Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/05/2025  
Le Maire,  
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20250530-2025\_0019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Le Secrétaire de Séance  
Nicolas ANCLIN